

# Quels sont les différents régimes de TVA?



LES SOCIÉTÉS QUI NE SONT PAS CONCERNÉES PAR LA FRANCHISE EN BASE DE TVA OU QUI ONT OPTÉ POUR LE PAIEMENT DE LA TVA RELÈVENT DU :

## RÉGIME RÉEL

### SIMPLIFIÉ



CA HT DE N-1  
COMPRIS ENTRE  
85 800 € ET 818 000 €\*  
OU ENTRE  
34 400 € ET 247 000 €\*  
&

TVA DUE EN N-1 < 15 000 €

2 ACOMPTES DE TVA  
SEMESTRIELS



1 DÉCLARATION  
ANNUELLE DE TVA  
RÉCAPITULATIVE  
CA12



# TVA



### NORMAL



CA DE N-1 > LIMITE DU RSI  
OU OPTION

DÉCLARATION DE TVA  
CA3  
MENSUELLE OU  
TRIMESTRIELLE



SI LE CA HT  
DE L'ANNÉE EN COURS  
DÉPASSE  
901 000 € OU 279 000 €\*  
LE RÉGIME NORMAL  
S'APPLIQUE DÈS LE 1<sup>ER</sup> JOUR  
DE L'EXERCICE

\* seuils valables pour la période 2020-2022